

C/O Jean Claude Delarue 8, rue Pastourelle 75003 Paris Tel 06 60 29 43 76

www.sos-usagers.com



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.org



## Communiqué de presse :

## SUD-Rail et la FUT-SP font une proposition responsable :

## POUR LA LÉGALISATION DE LA GRÈVE DE LA GRATUITÉ

Les usagers ont été gravement pénalisés lors de la dernière grève à la gare St Lazare, et s'ils l'ont été aussi longtemps, c'est notamment en raison de la mauvaise qualité du dialogue social qui prévaut dans cette entreprise comme dans beaucoup d'autres.

SUD-Rail et la FUT-SP, fédération des usagers des transports et des services publics, demandent la légalisation de la "grève de la gratuité".

Autrement dit, faire circuler normalement les trains, sans faire payer les voyageurs et sans contrôler les billets. Cette grève de la gratuité est bien sûr généralisable, notamment aux autres modes de transport de voyageurs (métros, bus, trams).

Evidemment sa mise en œuvre ne peut être systématique, dans la mesure où pour être possible, elle implique la participation des agents commerciaux des gares et des trains. Mais elle pourrait constituer une alternative aux grèves « classiques » dans de nombreuses situations, et permettre ainsi la circulation des trains.

Or, jusqu'à présent, les entreprises de transport, notamment la SNCF, ont lourdement sanctionné les contrôleurs qui assuraient leur service mais ne vérifiaient pas les billets : c'est ce qu'on appelle la "grève de la pince". A croire que la SNCF préfère les grèves qui gênent les usagers!

La situation a changé. En juillet 2007, la Cour européenne des droits de l'homme a en effet déclaré "licite" la grève de la gratuité. Il reste à transposer cette décision dans la loi française.

Au cours de l'émission "Revu et corrigé", diffusée le 16 janvier, et à laquelle participaient Christian Mahieux, secrétaire fédéral de SUD-Rail, et Jean-Claude Delarue, porte-parole de la FUT-SP, les deux représentants du PS et de l'UMP, Benoît Hamon et Eric Raoult, ont exprimé leur intérêt pour la grève de la gratuité.

SUD-Rail et la FUT-SP pensent qu'il est temps de tenir compte de l'évolution du droit européen et de celle de l'opinion publique : nous demandons au gouvernement de faire voter une loi en ce sens et nous invitons dès maintenant la SNCF et les autres entreprises de transport à ne pas prendre de sanctions contre leurs employés qui décideraient de faire grève sans pénaliser les usagers.

Saint-Denis, le 22 janvier 2009